

## Séance du 19 janvier 2015

Le dix-neuf janvier deux mille quinze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 13/01/2015

Date d'affichage : 27/01/2015

Etaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; M. BAZIN Denis ; Mme LEVALLOIS Mireille, GOSSET Cécile, RIVALLANT Stéphanie ; M. ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Était excusé : M. BELLÉE Pascal (procuration M. DUFORT).

M. DUFORT, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

En l'absence de remarques sur le dernier compte-rendu, il est approuvé.

### **I. Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) : demande d'adhésion de la commune d'Agon-Coutainville et du Syndicat Intercommunal d'Electricité (SIE) de Bricquebec (visa 23/01/2015)**

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Agon-Coutainville (délibération du 17/11/2014) et le SIE de Bricquebec (délibération du 08/12/2014) ont demandé leur adhésion au SDEM.

M. le Maire précise que par délibération en date du 15 décembre 2014, le comité syndical du SDEM s'est prononcé favorablement sur ces adhésions.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents organes délibérants des collectivités membres du SDEM doivent se prononcer sur ces adhésions, dans un délai de trois mois.

M. le Maire, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur les demandes d'adhésion au SDEM désignées ci-dessus.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion au SDEM de la Commune d'Agon-Coutainville et du SIE de Bricquebec.

### **II. Rénovation du logement de la Gare : travaux complémentaires maçonnerie (visa 23/01/2015)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation du logement de la Gare, des travaux complémentaires relatifs à des reprises d'enduits en façade et sur le pignon ouest sont nécessaires.

L'entreprise MAZZERI a présenté un devis de 1 113.75 € TTC pour la réalisation de ces travaux.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise MAZZERI de Condé sur Vire, pour un montant TTC de 1 113.75 €.

### **III. Indemnités kilométriques Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe (visa 23/01/2015)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. Michel HENRY a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à des stages.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à M. Michel HENRY, adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, une indemnité kilométrique de 84 €, au titre de ses déplacements pour l'année 2014 à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (240 Km \* 0.35 € selon le barème en vigueur).

### **IV. Indemnités kilométriques Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe (visa 23/01/2015)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme LEBEHOT Myriam a utilisé son véhicule personnel pour se rendre dans différentes administrations.

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à Mme LEBEHOT Myriam, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, une indemnité kilométrique de 18.30 €, au titre de ses déplacements pour l'année 2014 à l'extérieur de la commune avec son véhicule personnel (57.2 Km \* 0.32 € selon le barème en vigueur).

### **V. Travaux**

**1) La Vallée Verte** : Le chantier est terminé et 2 locataires ont déjà emménagé.

**2) Hôtel restaurant** : M. le Maire informe le CM qu'il s'est rendu à la préfecture le mercredi 14 janvier pour participer à une réunion concernant le plan d'aide au projet (PAP) financé par RTE. Il a été rappelé lors de cette réunion que la fin des travaux (factures payées) est le 29 avril 2015. M. le Maire a fait remarquer à ses interlocuteurs (M. le Sous-Préfet en charge du dossier et les représentants de RTE) que le projet de la commune n'avait été retenu qu'en fin février 2014 et que la convention avait été signée le 10 mars. Ces travaux ayant commencé début mai 2014 suite à de nombreux aléas, ils sont bien avancés, leur fin est programmée pour le 20 avril 2015. Une nouvelle réunion aura lieu fin mars pour faire le point.

L'architecte a remis ce jour, lors de la réunion de chantier, le chiffrage de sa proposition concernant l'aménagement de l'étage et la diminution de la surface du logement.

Ce chiffre qui est de 10 452 € HT, ne tient pas compte de la peinture et revêtements de sols, des honoraires de la maîtrise d'œuvre et d'autres cabinets d'études, ce qui peut le porter à 14 ou 15 000 €.

Le CM estime que le logement deviendrait trop petit, qu'il reste une pièce de 36 m<sup>2</sup> inoccupée à l'étage qui peut être réhabilitée dans l'avenir et que le coût de cet aménagement est trop élevé.

Il décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition et d'en avvertir l'architecte.

Ouverture entrée est : le plan prévoit 2,30 m de largeur. Le CM estime que ce n'est pas suffisant et demande à l'architecte de prévoir un passage de 3 mètres minimum.

**3) Voirie** : M. CORON rend compte de sa participation à la commission voirie à la Communauté de communes de Canisy. Le plan initialement prévu sur 3 ans est ramené à 2. Les études seront menées par le Conseil Général et les honoraires seront de 4% du marché.

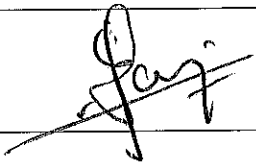
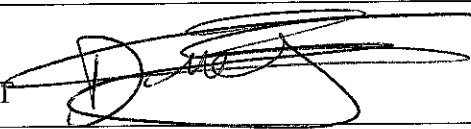
### **VI. Affaires diverses**

- Mme PAISANT demande où en est la vente du terrain libre à la Gare. M. le Maire l'informe que M. et Mme BARBET ont acquis une parcelle afin d'aménager leur entrée. M. le Maire précise également que la commune avait envisagé acheter une partie des terrains de l'ancienne gare de marchandises (25 000 m<sup>2</sup> environ) pour créer un parking. La 1<sup>ère</sup> partie étant trop rétrécie, un contact sera repris avec la SNCF pour étudier l'achat d'une plus petite surface.

- Mme CANTO demande ce qu'il advient de la requête des assistantes maternelles de Carantilly, en ce qui concerne la diffusion de la liste sur Marigny. M. le Maire répond qu'il n'a toujours pas de réponse à ce jour et qu'il va relancer M. QUINQUENEL.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	Le Secrétaire, Erik DUFORT 
Bruno CORON	Stéphanie RIVALLANT
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Denis BAZIN	Stéphanie CANTO
Pascal BELLÉE PP E. DUFORT	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS	André BOURGÈS
Cécile GOSSET	

